Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_3-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DE LA COMMUNE DE **LANRODEC***

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Votants :	*14*
Absents :	*1*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
14 janvier 2026
Date d'affichage :
14 janvier 2026

OBJET :
Extension Eclairage Public Kerprin SDE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier à 19 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur OLLIVIER-HENRY Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. OLLIVIER-HENRY Alain, LARVOR Dominique, JOURDEN Jean-Yves, GUILLOU Alain, BARON Joseph, LE ROY Maryline, LE MEUR-BOURDON Claudie, LE GOUX Jean Pierre, CESBRON Virginie, LE SCEL Marthe, SAINTILLAN Aurélie, STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, BRIAND-LEFRANCOIS Aline, DARTIAILH Emmanuel.

***Absente excusée** : BOURDOIS Marie-Laure.*

Secrétaire de séance : Madame SAINTILLAN Aurélie

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'extension de l'éclairage public au terrain de loisirs de Kerprin présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 10 600 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Le descriptif des travaux est le suivant :
- Fourniture et pose de 2 projecteurs Led sur un support métallique à poser,
- Création de 10 ml de tranchée pour poser un câble électrique sous fourreaux,
- Raccordement sur le tableau existant et création d'un départ spécifique,
- Mise en service.

Le nouvel éclairage sera implanté sur le pignon du bâtiment de façon à éclairer le parking et les allées de boules.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 d'un montant de 6 379.63 €uros.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_3-DE

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.
Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.
Les appels de fonds du Syndicat de font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- EMET son accord pour ces travaux
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Alain Ollivier-Henry

MAIRIE DE LANRODEC
22